

DEPARTEMENT : CREUSE

COMMUNE : SAINT AVIT DE TARDES

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 20 octobre à 20h00, le Conseil Municipal Saint-Avit-de-Tardes, dûment convoqué par Madame le Maire le 13 octobre 2023, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Pierrette LEGROS, Maire.

Étaient présents :

- BLANCHON Pascaline,
- CHABREDIER Sylvie,
- FOURNET Alain,
- GIRAUD David,
- LAFORGE Valérie,
- LAMY Roland,
- LEGROS Francis,
- LEGROS Gilles,
- LEGROS Pierrette
- VILLETTELLE Suzanne.

Étaient absents :

- MARTINOT Jean-Baptiste

Était désigné secrétaire de séance :

- GIRAUD David

Quorum : 6

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du CM du 29 septembre 2023

Délibérations

- Demande de DETR 2024 pour la réfection de la voirie des Vergnes
- Demande de DETR 2024 pour l'acquisition de deux photocopieurs
- Acceptation du prix de vente de la maison du bourg
- Rénovation du Monument aux Morts

Motion de soutien au Centre Hospitalier d'Aubusson et à son personnel

Informations :

- Colis de Noël
- Dispositif de signalement
- PV du SIAEP

Le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2023 est approuvé. Madame le Maire propose de passer à la première délibération.

I- DÉLIBÉRATIONS

33- demande de DETR/DSIL 2024 pour le renforcement de la voirie des Vergnes

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'effectuer une demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2024 pour les travaux concernant la réfection de la voie communale VC2 entre le village des Vergnes et la RD941, pour un montant estimé à 29 010 € HT après étude de trois propositions.

Le conseil approuve, à l'unanimité des présents, la proposition de Madame le Maire, l'autorise à effectuer une demande de subvention au titre de la DETR 2024 au taux de 40 % pour permettre la réalisation des travaux décrits ci-dessus, ainsi qu'au titre de la DSIL 2024 et l'autorise à signer le devis afférent.

34- Demande de DETR 2024 pour l'acquisition de deux photocopieurs

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'effectuer une demande de subvention au titre de la DETR 2024 pour l'acquisition d'un photocopieur pour l'école pour un montant estimé de 4278 HT et d'un autre photocopieur pour la mairie d'un montant estimé de 1176 HT.

Après consultation de quatre entreprises, les tarifs ci-dessus correspondent à l'offre la plus avantageuse en termes de prix d'achat et de coût de maintenance.

Le conseil approuve, à l'unanimité des présents, la proposition de Madame le Maire, l'autorise à effectuer une demande de subventions au titre de la DETR 2024 au taux de de 70 % pour permettre l'acquisition du photocopieur de l'école et au taux de 50 % pour permettre l'acquisition du photocopieur de la mairie et l'autorise à signer le devis afférent.

35- Approbation du prix de vente de la maison du bourg, dite Maison Rideau

Par la délibération 2022-21, le Conseil municipal a décidé la mise en vente de la maison du bourg, située au 16 route de la Tardes, dite Maison Rideau et autorisé, Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à cette vente.

Fin 2016, après visite, les domaines avaient établi une valeur vénale de 73 500 €, valeur valable un an.

En 2023, un mandat de vente a été confié à Mme BARTAIRE qui, compte tenu de l'évolution du marché, a mis le bien en vente au prix de 69 500 €.

Une offre d'achat a été faite par Mme Marvy Nkounkou au prix de 69 500 €, en ce compris les honoraires de négociation de 5 000 € dus par le vendeur à Mme Françoise BARTAIRE, agent IAD France. L'offre est déposée chez Maître Canova, « GROUPE CPN », Notaires associés, à Aubusson.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, accepte la vente aux conditions exposées ci-dessus, à savoir un prix de 69 500 €, comprenant les honoraires de 5 000 € dus par le vendeur à Mme BARTAIRE, et autorise Madame le Maire à signer les documents destinés à conclure la vente.

36- Rénovation du Monument aux Morts de la commune

Lors du précédent Conseil, Madame le Maire a informé le Conseil municipal de l'état de dégradation du monument aux morts de la commune, et de la nécessité d'entreprendre des travaux de rénovation, les noms des Morts pour la France étant devenus illisibles.

Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises et des avis ont été pris dans les communes aux alentours.

DEPARTEMENT : CREUSE

COMMUNE : SAINT AVIT DE TARDES

En conséquence, Madame le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur l'opportunité d'entreprendre ces travaux de rénovation et de retenir la proposition de M. Chapuzet de changer les plaques pour des plaques en granit noir poli sur lesquels il gravera et dorera les lettres pour un montant de travaux de 1 310,78 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, approuve la proposition de Madame le Maire et l'autorise à signer le devis de M. Chapuzet et à faire une demande de subvention auprès de l'ONaCVG.

II- MOTION DE SOUTIEN

À la suite des délibérations, le Conseil municipal adopte la motion suivante de soutien au Centre hospitalier d'Aubusson et à son personnel :

À la suite d'une réunion en Préfecture du 11/09/2023 Mme La Préfète, Mme la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse et Mme la Représentante de l'ARS ont décidé de lancer un audit (après ceux de 2016 et 2019) sur la situation financière et organisationnelle du Centre Hospitalier d'Aubusson et de ses EHPAD.

Devant la vétusté des locaux : Ehpads Saint Jean, Ehpads du Mont et site de la Croix Blanche, l'avenir consiste à les regrouper et revoir l'accueil des patients sur une structure unique regroupant l'ensemble des activités de ces trois sites. Ce projet permettra enfin d'obtenir des locaux plus adaptés et aux normes de sécurité en vigueur offrant qualité aux résidents et amélioration des conditions de travail pour le personnel.

La construction de nouveaux locaux et la rénovation de l'existant sur le site du Mont permettront une amélioration du pôle sanitaire et médico-social du Sud Creusois entraînant une meilleure attractivité pour ce bassin de vie essentielle à son développement.

Mais actuellement la situation financière de l'EHPAD Le Chabanou à la Courtine dont la gestion a été confiée en 2013 au CH d'Aubusson pose de réelles difficultés. L'équilibre financier n'a jamais existé et le déficit cumulé atteint 2 300 000 € qui est supporté par le CH d'Aubusson et le pénalise en bloquant son projet architectural de modernisation (Ehpads neufs et bâtiments historiques modernisés).

Ce projet est vital devant le risque avéré de fermeture de l'Ehpads St Jean de 80 lits qui n'est plus aux normes et que la commission de sécurité menace d'arrêt d'exploitation en ayant donné une autorisation d'ouverture dérogatoire en contrepartie, condition impérative, d'un début d'exécution de projet de restructuration.

Ainsi nous demandons qu'une solution soit rapidement trouvée pour :

1 – Revoir la convention tripartite entre l'ARS, le Conseil Départemental, et le CH d'Aubusson.

2 – Redonner une autonomie financière au CH d'Aubusson.

3 – Maintenir et développer le CH d'Aubusson (médecine, radiologie, chirurgie ambulatoire, consultations avancées, service de soins de suite et de rééducation, long séjour : USLD) en lançant le projet architectural dès maintenant.

4 – Trouver des pistes pour apporter une solution pour le bâtiment « le Chabanou » de la Courtine afin d'éviter sa fermeture et lui donner une seconde vie, avec par exemple la recherche d'un nouvel opérateur.

III- INFORMATIONS

À la suite des délibérations du Conseil municipal, Madame le maire informe les membres du Conseil sur :

- Les propositions reçues pour les colis de Noël des 32 aînés de la commune. Le choix du Conseil municipal se porte sur l'offre de la Conserverie artisanale des Mille Sources à Bourgameuf.

DEPARTEMENT : CREUSE

COMMUNE : SAINT AVIT DE TARDES

- La date du 20 octobre fixée pour la remise des offres pour le choix du bureau d'étude qui effectuera l'audit énergétique des bâtiments de l'ensemble mairie-école-salle polyvalente.
- La nécessité de nommer un référent pour le bon fonctionnement du dispositif de signalement mis en place par le Centre de Gestion de la Creuse.
- La mise à disposition du PV de la réunion du SIAEP

Procès-verbal arrêté le :

Signature du maire



Publié le :

Signature du secrétaire

